

2019/O1/024

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. PAULU SANTU PARIGI  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : TERRITORIALISATION.**

Monsieur le Conseiller,

Nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet au moment des discussions sur le budget et lors des prochaines sessions. Au travers de votre question il y a l'objectif politique prioritaire bien sûr, indispensable et ressenti d'autant plus indispensable par les territoires ruraux ou de montagne. Les gens qui y vivent risquent encore plus que d'autres de se sentir éloignés de l'action publique et des politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse et c'est le premier point.

Le second point dont je souhaite vous parler, c'est l'enveloppe budgétaire qui abonde plusieurs dispositifs :

- La dotation quinquennale environ 28 millions d'euros,
- le fonds de solidarité territoriale 6 millions d'euros,
- le fonds de territorialisation 3,5 millions d'euros,
- le fonds eau et assainissement 10 millions d'euros,
- le fonds montagne 4 millions d'euros.

La démarche de territorialisation que la Collectivité de Corse entend porter sur son territoire se déploiera autour de deux axes, la territorialisation des services à la population et la territorialisation des politiques publiques.

En ce qui concerne la territorialisation des services, il y a la nécessité de resserrer l'articulation institutionnelle entre la Collectivité de Corse et les différents territoires. L'exemple le plus abouti de ce projet est « e case di a cullektività inde i territorii » que nous allons construire et ouvrir progressivement. Mais ça ne se limite pas uniquement à cela.

Il y a également la question de l'ingénierie territoriale qui consiste à la mise en place et l'animation d'une plate-forme d'ingénierie multisectorielle en appui aux projets des acteurs du territoire (administratif, technique, financier).

En la matière tout ne peut être fait en même temps vous le savez. Notre idée, telle qu'elle a été notamment exposée de façon informelle à chacun d'entre vous et de façon plus concrète à la rencontre que nous avons eu avec le PETR du Valincu Taravu Ornanu, il s'agit cette année de commencer sur 4 territoires –pilotes. En termes de calendrier, la mise en place de ce dispositif s'effectuera par vague. Il démarrera au cours du second semestre 2019 sur le territoire Sartenais, Valincu, Taravu et suivront ensuite d'autres territoires.

Dans ces quatre territoires, nous allons décliner de façon prioritaire cette politique de services, proposer aux élus qui les représentent de s'engager dans cette démarche, avec toujours une recherche d'équité territoriale. Une équité à travers les différents enjeux, une équité aussi à travers la représentation politique car nous voulons véritablement que cette politique soit portée par l'ensemble des élus toute étiquette confondue.

En ce qui concerne la territorialisation des politiques publiques, la démarche portée par la Collectivité de Corse ambitionne d'aller vers une contractualisation avec les territoires. Aujourd'hui, il s'agit de savoir quel est le bon niveau. L'intercommunalité ? C'est le niveau privilégié que nous impose la loi. Mais nous savons aussi que leur découpage actuel laisse en dehors de leur périmètre un certain nombre de réalités objectives. Donc il faut en même temps avancer, mais simplifier aussi, parce qu'il y a plusieurs dispositifs qui se chevauchent et qu'il faut donner de la lisibilité et de l'efficacité.

Je termine en disant quelles sont les dates principales. Au plus tard à la session de juin 2019, le nouveau règlement d'aides aux communes et intercommunalités sera présenté. J'indique notamment à mes collègues et notamment à monsieur Tony Poli que le courrier est à ma signature. Le questionnaire qui l'accompagne, permettra de recueillir l'avis de l'ensemble des élus, les maires et les présidents d'intercommunalités.

Parallèlement et concomitamment, à ce règlement d'aide aux communes, le rapport sur la territorialisation des services à la population et des politiques publiques sera également présenté avec en amont -d'où ce délai de deux mois- une large discussion qui associera également les instances consultatives de la Collectivité de Corse, au premier rang desquelles la Chambre des territoires mais également et notamment l'Assemblea di a ghjuventu et le CESEC.